

LE DÉPARTEMENT DOTE CHAQUE COLLÉGIEN DE 2 MASQUES LAVABLES

AU TOTAL 50 000 MASQUES SERONT DISTRIBUÉS À LA RENTRÉE POUR LA SANTÉ DES COLLÉGIENS



Le 20 août dernier, Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, a annoncé que le port du masque serait systématique dans les collèges et les lycées pour les élèves à partir de 11 ans. Le conseil départemental de la Manche a décidé pour cette rentrée de doter gratuitement chaque collégien de masques en tissu. 50 000 masques lavables, de qualité et issus de la filière locale, ont été livrés dans les collèges. Ces derniers seront distribués par les établissements scolaires de l'enseignement public et privé à la rentrée, à raison de 2 masques par élève.



Marc Lefèvre, Président du conseil départemental de la Manche
« Grâce à la dotation en masques du Département, tous les collégiens des établissements de la Manche peuvent être assurés d'effectuer une rentrée dans les meilleures conditions possibles. »

La rentrée en quelques chiffres :

- ❖ La Manche compte 72 collèges dont 53 publics.
- ❖ Le Département dote chaque collégien des établissements publics et privés de 2 masques en tissu lavables, ce qui représente un total de 50 000 masques pour un montant total de 300 000€.
- ❖ Le Département fournit à chaque établissement public des bidons de 5 litres de gel hydroalcoolique, soit 265 litres.
- ❖ Le Département fournit 140 000 masques chirurgicaux et 1 900 masques en tissu aux 453 agents techniques (entretien, cuisine).
- ❖ Le Département a engagé 7 907 526 € de travaux dans les collèges au titre de l'année 2020, un montant en augmentation de 66% par rapport à l'année 2019.
- ❖ Pour la rentrée scolaire 2020-2021, tous les jeunes Manchois de 11 à 15 ans peuvent bénéficier pour la 10^e année du **dispositif SPOT50** avec des coupons réductions d'une valeur de 100 € valables chez de nombreux partenaires sportifs, culturels, associatifs, de loisirs... Le dispositif comptait sur l'année 2019-2020, 10 667 jeunes inscrits.
- ❖ Le Département est en charge des collèges depuis 1986, dès lors que la Loi de décentralisation lui en ait confié la responsabilité.

CONTACTS PRESSE

Nicolas Bourdet
02 33 05 95 03 – 06 86 38 20 84
nicolas.bourdet@manche.fr

Héloïse Caillard
02 33 05 99 43 – 07 84 15 07 61
heloise.caillard@manche.fr

Alexandra de Saint Jores
02 33 05 99 11 – 06 80 24 41 96
alexandra.d.esaintjores@manche.fr